

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Ulli SENGER sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents :** Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN

**Absents excusés :** François MONNERIE procuration à Laurence CRASSANT

Yann CHAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 juin 2020

**DELIBERATION N°35-20**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M le Maire rappelle au conseil municipal que les conseils municipaux des communes de + de 3500 habitants doivent tenir chaque année, dans les 2 mois précédent le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 en a modifié les modalités de présentation.

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale reporte plusieurs échéances prévues dans la loi afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser et notamment en ce qui concerne l'information budgétaire des élus locaux. En effet, les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils peuvent intervenir dans la même séance que celle consacré à l'adoption du budget primitif.

L'article L 2312-1 du CGCT dispose que « le Maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

M le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire au conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 (annexé à la présente délibération).



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Ulli SENGER sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents :** Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MAR-CHIVE, Fabienne IDAR, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN

**Absents excusés :** François MONNERIE procuration à Laurence CRASSANT

Yann CHAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 juin 2020

**DELIBERATION N°36-20**

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Pierre GACHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

❖ **→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :

excédent : .....595 781,62 €

déficit : .....

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :

excédent : .....23 575,12 €

déficit : .....

Résultat de clôture à affecter : (A1)

excédent : .....619 356,74 €

(A2)

déficit : .....

❖ **→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :

excédent : ..... €

déficit : 584 306,28 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)

excédent : 531 607,97 €

déficit : .....52 698,31 €

Résultat comptable cumulé à reporter au R 001

excédent : ..... €

Ou à reporter au D 001

déficit : ..... €

Dépenses d'investissements engagées non mandatées :

301 600,32 €

Recettes d'investissements restant à réaliser : .....120 000,00 €

Soldes de restes à réaliser : .....-181 600,32 €

(B) Besoin (-) réel de financement.....239 298,45 €

Excédent (+) réel de financement.....€

**Résultat corrigé de la section d'investissement repris au budget**

Déficit réel d'investissement D.001.....  
Subvention à un groupement de collectivité.....  
Travaux d'office pour un compte de tiers.....  
Déficit repris au budget 200.....

❖ → **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)** ..... 619 356,74 €  
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement .....  
(recette budgétaire au compte R 1068) .....  
En dotation complémentaire en réserve .....  
(recette budgétaire au compte R 1068) .....600 000,00 €  
  
SOUS TOTAL (R 1068).....600 000,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement ..... 19 356,74€  
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....

TOTAL (A1)

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**  
(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

❖ → **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0,00 €	R002 : 19 356,74 €	D001 52 698,31 €	R001 : 0,00 € R1068 : 600 000,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Ulli SENGER sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents :** Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN

**Absents excusés :** François MONNERIE procuration à Laurence CRASSANT

Yann CHAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 juin 2020

**DELIBERATION N°37-20**

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour l'année 2020 :

- Foncier bâti : 21,27 %
- Foncier non bâti : 47,82 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les taux proposés ci-dessus.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Ulli SENGER sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents :** Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN

**Absents excusés :** François MONNERIE procuration à Laurence CRASSANT

Yann CHAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 juin 2020

**DELIBERATION N°38-20**

**OBJET : VOTE DES CHEQUES CREON + 2019**

*Madame Fabienne IDAR et Madame Aurore DUPRAT ne participent pas aux débats, ni au vote.*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines associations Créonnaises ont reçu de leurs adhérents Créonnais des chèques Créon + émis par la municipalité.

Chaque association a remis une liste et il convient de voter la subvention correspondant au montant des chèques Créon + déposés :

ASSOCIATIONS	CREON + (€)
Choré Art	240
Compagnie Noir Lumière	40
Créon Judo Aïkido Club	440
Créon Vélo club	120
Entre 2 Dances	1700
Football Club des Communes du Créonnais	520
Gymnastique volontaire féminine	100
Handball club Créonnais	700
Just a moment	120
Kaléidoscope	712
La Maison Tournicoti (MAM)	20
La Ribambule	316
La soupape	100

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213301401-20200611-38\_20-DE

# CRÉON

CHEF-LIEU DE CANTON - ARR

50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ	B.P 49	33 670 CRÉON
Les Mots de Jossy	240	
Loisirs Jeune en Créonnais	268	
Musique en Créonnais	388	
OCCL	316	
Petit bruit - Petit plouf	80	
Tennis Créon club	460	
Ecurie de Camiac	200	
USL Badminton	20	

TOTAL des chèquiers Créon + : 7100 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accorde les subventions proposées ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.